

Le Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière

Objectif

En février 2009, lancement par OSEO et la Caisse des Dépôts du Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière. (PPRH)

- Objectif : compléter le plan de financement des hôtels
- Qui peut en bénéficier ?
 - les hôtels de 1 à 3*
 - de 0 à 250 salariés (et CA < à 50M. €)
 - et situés dans des agglomérations de moins de 500.000 ha



Le Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière

Caractéristiques

- Le PPRH vient forcément en complément d'un prêt bancaire initial :
 - d'un montant au moins égal au double du PPRH et d'une durée au moins égale
 - qui peut aussi bénéficier d'une garantie OSEO de 40% (ou de 70% si soutien de la Région)
- Montant du PPRH compris entre 40.000 et 120.000 €
- Taux préférentiel du PPRH : 4,5 % (fév. 2009)
- Pas de garantie nécessaire, ni caution personnelle du dirigeant
- Crédit sur 7 ans avec 2 ans de différé pour le remboursement du capital



Le Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière

Caractéristiques

- Travaux éligibles :
 - travaux d'extension, de mise aux normes et de sécurité et d'accessibilité
 - équipement, mobilier, matériel (notamment ceux liés à une démarche de développement durable)
 - dépenses liées au service client (documentation commerciale, site internet...) et coûts fixes d'exploitation supportés par l'entreprise sans contrepartie de chiffre d'affaires pendant la période des travaux (dans la limite de 25 % du coût des travaux)



Dispositif complémentaire pour les autres hôtels...

Prêt participatif (sans garantie) accessible à tous les hôtels de type PME (entre 0 et 250 salariés et CA < 50M. €), même classés 4 ou 5*, et où qu'ils se situent

- Taux : 6 % (fév. 2009)



Accompagnement la rénovation par la CCI

La CCI informe sur

*la mise en place d'une plate-forme régionale
d'accompagnement (OSEO + CCI)*

l'existence de financements régionaux spécifiques

- CONTACT CCI :

